

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserv
au
Monite
belge***25048933***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 AVR. 2025

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0456 254 049****Nom**(en entier) : **FERME DE LA HOULETTE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Chemin de la Vallée 11 à 1495 Villers-la-Ville****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**Extrait du procès-verbal de la décision prise par l'organe d'administration du 05 février 2025
=====

L'organe d'administration a décidé de transférer le siège social de la société vers l'adresse reprise ci-après et ce avec effet le 05 février 2025 :

Chemin de la Vallée 19/A
1495 Villers-la-Ville

Afin d'acter les présents changements, l'organe d'administration déclare constituer pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la société à responsabilité limitée « Grant Thornton Accountancy, Tax & Legal », dont les bureaux sont établis à 2600 Anvers, Uibredingstraat 72/7, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0439.926.375, représentée par Emmanuel Mariage, et ce en vue d'assurer la publication des présentes décisions. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes les déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire auprès de toute administration et société généralement quelconque, ainsi qu'auprès de la Banque Carrefour des Entreprise.

Pour extrait conforme,

Philippe Cleiren
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).